

Me BERNASCONI avocat associé de
la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST
à BOURG EN BRESSE 9, AVENUE ALSACE LORRAINE

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
D'UN APPARTEMENT
SIS A SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST (01700)
91 et 92 l'Arc en Ciel
SUR LA MISE à PRIX DE 80.000 € OUTRE CHARGES**
frais, clauses et conditions du cahier des conditions de la vente

ADJUDICATION le MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2026 à 14 HEURES
à l'audience des criées du Juge de l'Exécution immobilier
du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE
AU PALAIS DE JUSTICE
32 AVENUE ALSACE LORRAINE – 01000 BOURG EN BRESSE

Cette vente est poursuivie à la requête de la CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE ST ETIENNE CARNOT, Société Coopérative de Crédit à Capital Variable et à responsabilité statutairement limitée, immatriculée au RCS de SAINT ETIENNE sous le N°340 795 749 (SIREN), dont le siège social est 3 rue Bergson à 42000 SAINT ETIENNE, poursuites et diligences de son Président en exercice, domicilié ès-qualité de droit audit siège.

Créancier poursuivant ayant pour avocat Me BERNASCONI avocat associé de la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET SUETY FOREST

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

Sur la Commune de SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST (01700), 91 et 92 l'Arc en Ciel, dans un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété, cadastré : **Section AD numéro 416**, lieudit « Les Folliets », pour 06a 97ca

LOT 6: UN APPARTEMENT au premier étage de type T2, comprenant : couloir, salle de bains/WC, hall, cellier, cuisine/séjour, chambre et dressing et un balcon.

Chauffage collectif au gaz – Chauffe-eau électrique Superficie loi carrez : 51,10 m²

Loué 780€/mois dont 80€ de charges depuis le 05.01.2024.

Visite par la SELARL HOR Commissaires de Justice à OULLINS (69600) le lundi 17 août 2026 de 11h à 12h.

En conséquence après l'accomplissement des formalités légales, il sera procédé à l'adjudication des biens sus désignés en UN seul lot au plus offrant et dernier enchérisseur à l'audience des criées du Juge de l'Exécution immobilier près le Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE AU PALAIS DE JUSTICE, 32 Avenue Alsace Lorraine à BOURG EN BRESSE (01000) **LE MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2026 à 14 HEURES sur la mise à prix de QUATRE VINGT MILLE EUROS (80.000 €) OUTRE CHARGES** frais, clauses et conditions du cahier des conditions de la vente.

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE où il a été déposé ou au cabinet de la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET SUETY FOREST. Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au cabinet de Me J. BERNASCONI – Tél : 04.74.45.69.23 – courriel : saisie-immobiliere@bernasconi-avocats.com et via le site avoventes.fr

On ne peut miser que par l'intermédiaire d'un avocat du barreau de l'AIN.

Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre de CARPA RHONE-ALPES, de 10% du montant de la mise à prix.

POUR EXTRAIT

ME BERNASCONI AVOCAT ASSOCIE DE LA SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST